



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le

30 DEC. 2019

Monsieur le président,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 15 novembre dernier (dans lequel vous m'informez de la saisine de monsieur le président du conseil départemental de la Loire et de monsieur le maire de Firminy), qui évoque les problèmes de sécurité routière rencontrés au niveau du boulevard Fayol à Firminy ainsi que le projet de déviation de cet axe.

La commune de Firminy est effectivement compétente en matière d'édiction de mesures de police de la circulation adaptées au contexte urbain et aux conditions d'écoulement du trafic, celle relative à l'aménagement routier des sections routières situées en agglomération échéant à Saint-Étienne Métropole.

Par ailleurs, monsieur le président du conseil départemental m'a fait part des démarches engagées pour lancer les études préalables de déviation de la RD500.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Evence RICHARD

Monsieur le président
de l'association de défense des riverains
Place des halles
42700 Firminy